

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 octobre 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, donne lecture des procurations et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Françoise MAILLE BARBARE

Ordre du jour

- Convention de mise à disposition de personnel communal à un EPCI
- Convention pour l'instruction des demandes liées à l'utilisation et à l'occupation des sols avec la commune de Moreuil pour le second semestre 2017
- Convention de mise à disposition de locaux pour la tenue des permanences sociales du Conseil départemental
- Convention de mise à disposition de l'ancienne mairie à la CCTDP
- Cession d'un immeuble communal – logement situé au 51 rue Gambetta
- Acquisition d'une partie du terrain rue Maurice Quillet à l'euro symbolique
- Vente de terrain sur la ZI
- Instauration de la taxe d'aménagement par secteur
- Intégration de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Locaux commerciaux » au budget général
- Prime de fin d'année au personnel communal
- Contrat d'apprentissage
- Désignation de deux locataires pour deux logements communaux situés rue des Haies
- Remboursement de sinistre
- Récompenses des maisons fleuries
- Approbation de l'extension du périmètre du SIEP du Santerre à compter du 1^{er} janvier 2018
- Projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Fouquescourt
- Projet de parc éolien sur le territoire des communes de Caix, Cayeux en Santerre et Vrély
- Admission en non-valeur
- Approbation des statuts de la Communauté de communes Terre de Picardie
- Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Méharicourt

Questions diverses

1 – Convention de mise à disposition de personnel communal à un EPCI

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition de personnel pour un agent avec la Communauté de communes Terre de Picardie à compter du second semestre 2017 pour une durée de 3 ans. Cet agent est mis à disposition 2h30 par jour au restaurant scolaire. La Communauté de communes remboursera à la commune le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent mis à disposition.

Pour : Unanimité

2 – Convention pour l'instruction des demandes liées à l'utilisation et à l'occupation des sols avec la commune de Moreuil pour le second semestre 2017

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 mars 2017, nous avons opté pour le transfert de l'instruction de l'ensemble des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol sur la commune à la commune de Moreuil pour la période allant du 1^{er} janvier au

30 juin 2017. Il propose d'en faire de même pour le second semestre de cette année. Le montant des charges annuelles s'élève à 9 698 euros.

Pour : Unanimité

3 – Convention de mise à disposition de locaux pour la tenue des permanences sociales du Conseil départemental

Suite à la demande du Conseil départemental en vue d'effectuer des permanences sociales dans la commune, Monsieur le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition de locaux au sein de la mairie. Il s'agit de deux bureaux situés au rez-de-chaussée.

Ces permanences sociales se tiendront les mardis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Cette convention sera conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 inclus. A compter du 1^{er} janvier 2019, elle se renouvellera par tacite reconduction par période d'un an. Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour le loyer et les charges.

Monsieur Glachant s'interroge sur un éventuel problème d'accessibilité.

Monsieur le Maire répond par la négative, les services du département étant venus visiter les locaux et savent que l'Agenda d'Accessibilité Programmé prévoit une mise aux normes dans les six ans.

Pour : Unanimité

4 – Convention de mise à disposition de l'ancienne mairie à la CCTDP

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux de l'ancienne mairie à la Communauté de communes Terre de Picardie à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Pour : Unanimité

5 – Cession d'un immeuble communal – logement situé au 51 rue Gambetta

Monsieur le Maire propose d'ajourner cette question, les acquéreurs étant intéressés par une location-vente.

6 – Acquisition d'une partie du terrain rue Maurice Quillet à l'euro symbolique

Monsieur le Maire propose d'acquérir à la SACICAP ASO pour l'euro symbolique une partie du terrain rue Maurice Quillet afin de régulariser les différents accès des propriétés privées riveraines. Cette zone représente une surface d'environ 18 966 m² et est traversée par un ouvrage d'assainissement desservant la station d'épuration aux habitations.

Il propose également de valider leur projet d'aménagement de 10 logements individuels en accession PSLA (Prêt Social Location Accession) et 28 parcelles à bâtir face au lotissement du Bois Régnier.

Abstention : 1

Pour : 20

7 – Vente de terrain sur la ZI

Monsieur le Maire propose de céder à la Société des Transports Deméaulte située à Bray sur Somme, représentée par Monsieur Mathieu Deméaulte, un terrain situé sur la Zone industrielle (ZA

74 lot 6) d'une contenance de 2 800 m² au prix de 5 € HT le m², soit 14 000 € HT. La société projette la construction d'un hangar destiné au stationnement de poids lourds.

Pour : Unanimité

8 – Instauration de la taxe d'aménagement par secteur

Le Conseil municipal doit délibérer avant le 30 novembre s'il souhaite modifier le taux communal de la taxe d'aménagement dans la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est fixé à 1% pour l'ensemble du territoire. Il propose de laisser ce taux, excepté les zones cadastrées sections W n° 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 44, 131, 132, 133, 153, 223, ZC n° 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 qui se verront appliquer un taux de 5%.

Ces nouveaux taux seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour : Unanimité

9 – Intégration de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Locaux commerciaux » au budget général

Suite à la dissolution du budget annexe « Locaux commerciaux », il convient d'intégrer dans le budget de la commune l'excédent de fonctionnement de ce budget dissous, à savoir 57 482.88 €. Monsieur le Maire propose de l'intégrer au chapitre 002, recettes de fonctionnement.

Pour : Unanimité

10 – Prime de fin d'année au personnel communal

Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme chaque année depuis 1999, une prime au personnel communal et de la reconduire à 700 euros brut.

Cette prime est versée à tous les agents (stagiaires, titulaires, contractuels et contrats d'avenir) présents au 1^{er} novembre 2017 et au prorata de l'horaire de l'agent. Les agents à temps complet ayant moins de 6 mois d'ancienneté percevront 50 % de celle-ci.

Pour : Unanimité

11 – Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire propose de conclure pour l'année scolaire 2017 un contrat d'apprentissage avec un habitant de la commune pour suivre une formation dans les espaces verts afin de préparer le CAPa Jardinier Paysagiste sur une durée de deux ans.

Pour : Unanimité

12 – Désignation de deux locataires pour deux logements communaux situés rue des Haies

Monsieur le Maire informe que :

- le logement communal situé au 15 rue des Haies, précédemment occupé par Monsieur Romuald DUPET, a été libéré au 4 septembre 2017 et reloué à Madame Patricia BRIAUX du 5 au 30 septembre 2017, puis à Madame Gwendoline DE TARNOW et Monsieur Brandon MOURIER à compter du 1^{er} octobre 2017. Le loyer mensuel, charges non comprises, s'élève à 118 €,

- le logement communal situé au 13 rue des Haies, précédemment occupé par Monsieur Gaëtan DELEPINE, a été libéré au 19 septembre 2017 et reloué à Monsieur Didier LEGRAND le 1^{er} octobre 2017. Le loyer mensuel, charges non comprises, s'élève à 118 € également.

Pour : Unanimité

13 – Remboursement de sinistre

Monsieur le Maire propose d'accepter le remboursement de 398,40 € des Assurances Mutuelles de Picardie en règlement de la vétusté sur le candélabre accidenté le 6 janvier 2016 rue Pasteur.

Pour : Unanimité

14 – Récompenses des maisons fleuries

Monsieur le Maire propose de valider les montants attribués cette année pour les récompenses des maisons fleuries :

- 1^{er} prix : chèque cadeau de 40 euros (6 chèques)
- Du 2^{ème} au 7^{ème} prix : chèque cadeau de 20 euros (13 chèques)
- Félicitations : chèque cadeau de 10 euros (31 chèques).

La cérémonie aura lieu le vendredi 6 octobre à 19 heures.

Pour : Unanimité

15 – Approbation de l'extension du périmètre du SIEP du Santerre à compter du 1^{er} janvier 2018

Les communes de Démuin et Aubercourt ont sollicité leur adhésion au SIEP du Santerre et le conseil municipal doit se prononcer sur l'admission de ces communes au syndicat et par conséquent sur l'extension du périmètre du SIEP à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour : Unanimité

16 – Projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Fouquescourt

Par arrêté du 18 août 2017, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Fouquescourt. La demande a été déposée par la SAS Vents des Champs. Cette enquête se déroule du 2 octobre au 2 novembre 2017 dans les mairies des communes concernées. Un dossier est également consultable au secrétariat de notre mairie. Le conseil municipal doit émettre un avis à la demande d'autorisation d'exploiter ce parc éolien.

Abstentions : 2

Contre : 19

Pour : 1

17 – Projet de parc éolien sur le territoire des communes de Caix, Cayeux en Santerre et Vrély

Par arrêté du 16 juin 2017, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 12 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire des communes de Caix, Cayeux en Santerre et Vrély. La demande a été déposée par la SCS ENERTAG SANTERRE IV.

Cette enquête se déroule du 11 septembre au 11 octobre 2017 dans les mairies des communes concernées. Un dossier est également consultable au secrétariat de notre mairie. Le conseil municipal doit émettre un avis à la demande d'autorisation d'exploiter ce parc éolien.

Abstentions : 2

Contre : 19

Pour : 1

18 – Admission en non valeur

Monsieur le receveur municipal a transmis un état de demandes d'admissions en non valeur. Il correspond à des titres des exercices 2014 et 2016. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en non valeur. Cet état se décline comme suit :

Date de prise en charge	Numéro du titre	Reste dû à présenter
27/11/2014	297	6.21 €
28/01/2016	10	24 €

Pour : Unanimité

19 – Approbation des statuts de la Communauté de communes Terre de Picardie

En application des articles 35 III de la loi NOTRe et L.5211-41.3 du CGCT, le conseil communautaire s'est prononcé le 28 septembre dernier sur les compétences exercées sur le territoire de Terre de Picardie. Il appartient aux communes membres de Terre de Picardie de se prononcer sur celles-ci :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

- Actions scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Petite enfance

- Assainissement
- Construction et entretien de la Gendarmerie de Chaulnes
- Construction et entretien de la maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA) de Rosières-en-Santerre
- Culture
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Entretien de la voirie communautaire
- Services mutualisés

Pour : Unanimité

20 – Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Méharicourt

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a pour projet l'aménagement de la rue Méharicourt et propose de lancer une consultation afin de choisir un maître d'œuvre qui aura pour mission le suivi des travaux

Pour : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Trientz signale de plus en plus de déversements dans les avaloirs notamment d'huile et de ciment.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements du Père Omer Paré pour la remise en état du calvaire et la plante offerte à l'occasion de la procession du 9 septembre 2017.

Madame Viltart interroge sur la durée du barrage rue de Vauvillers.

Monsieur le Maire précise que ces travaux réalisés sur l'éolienne, dureront une semaine.

Monsieur Glachant signale une très mauvaise indication de la déviation, sans direction ni signalétique mises en place.

Madame Pioche précise que ces travaux seront terminés dans les 3 jours.

Monsieur Deneux souhaiterait que le panneau signalant la déviation au niveau des Établissements Poignet soit légèrement déplacé.

Madame Caron rappelle que, depuis l'ouverture d'un pôle paramédical rue Jean Mermoz, un panneau limitant la circulation à 30 km/h a été mis en place. Cependant la vitesse n'est pas respectée, des accidents sont déjà survenus et les camions empruntent cette rue.

Monsieur le Maire précise que des contrôles ont déjà été réalisés et que le passage des camions est interdit.

Madame Crosnier ajoute que le panneau installé sur le trottoir est gênant pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire et Madame Pioche indiquent que ce problème va être étudié.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h25.